



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 7

Samedi 18 février 2017 - 88^e année

Sommaire

20 FEV. 2017

S'informer

Le zoom de la rédaction

Bois tropicaux / Le prochain Forum de l'ATIBT se déroulera à Dubaï p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 7

Auvergne-Rhône-Alpes / Lancement du Prix régional de la construction bois 2017

Grand-Est / Meuble : mise en ligne d'un nouveau site Internet

Nouvelle-Aquitaine / Lancement du Fonds forestier en Limousin

Bretagne / Abibois organise une nouvelle session de la formation CEPH

Exposition

Hanovre /

La Ligna 2017 donnera toute leur place à l'innovation et à la numérisation p. 9

Comprendre

Dossier classement des bois

Comment mieux classer les bois français p. 11

Bois de structure /

Machines pour classement mécanique : affaire classée ou marché d'avenir ? ... p. 14

Classement visuel /

Du classement au collage structurel : le hêtre se répand en construction p. 19

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 21

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 29

Franc-parler

Du carbone dans le fonds

Dans le cadre du programme Vocal, la France prévoit de se doter d'ici la fin de l'année d'une certification nationale des projets de compensation carbone dans les secteurs agricoles et forestiers. Les résultats d'une étude de l'institut I4CE publiés fin janvier pour quantifier la demande en crédits carbone sur le marché de la compensation volontaire révèlent que le système n'est pas encore très utilisé. On estime que moins de 2 millions de TéquCO₂* sont aujourd'hui compensés, mais que cette part pourrait croître de 50% d'ici dix ans. L'étude montre surtout que les projets liés aux secteurs forestiers et agricoles, après ceux pour l'énergie, bénéficient d'un fort attrait de la part des investisseurs. Qui mieux que la forêt et les produits bois peuvent effectivement contribuer à stocker du carbone et amener la France à atteindre ses objectifs en matière de réduction des rejets de gaz à effet de serre ? La filière compense en moyenne 20% des émissions de carbone fossile de la France, dont 16% pour la séquestration forêt-bois et 9% pour les émissions évitées. On ne peut donc que se féliciter de l'intérêt des financeurs pour la forêt, car la vente de crédits carbone constitue un levier significatif à l'investissement pour les projets forestiers. Mais la séquestration forestière n'est qu'un des aspects du rôle que joue la filière pour stocker du carbone. Il faudrait aussi tenir compte de toute la substitution matière qu'elle permet avec la fabrication et l'utilisation d'énergie. La reconnaissance du principe d'intérêt général du stockage du carbone dans la forêt et les produits du bois par la loi d'Avenir pour l'agriculture fut une première étape. En progression, l'impact de la demande en crédits carbone sur le marché de la compensation volontaire reste tout de même restreint. Seule une réelle intégration du secteur au sein des marchés régulés du carbone permettrait de diriger des flux financiers suffisants pour abonder le Fonds stratégique de la forêt et du bois à hauteur des 150 millions d'euros attendus.

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements** : France (1 an) 112 €
Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

* Tonnes équivalent CO₂